



Rubrique: Travail

Sous-rubrique: Permis octroyé concernant la durée du travail

Date de publication: SHAB 29.04.2021

Date d'échéance prévue: 29.04.2024

Numéro de publication: AB02-0000007919

Entité de publication

Staatssekretariat für Wirtschaft SECO - Arbeitszeitbewilligungen, Holzikofenweg 36, 3007 Bern

Permis octroyé concernant la durée du travail G.C.F. Generale Costruzioni Ferroviarie Spa, Roma/IT

Organisation concernée:

G.C.F. Generale Costruzioni Ferroviarie Spa, Roma/IT

CHE-357.440.059

Viale Stefano Franscini 12

6500 Bellinzona

Type d'autorisation:

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour)

art. 17 de la loi sur le travail (LTr)

No de référence: 21-001399

N° d'établissement: 13787211

Pan d'entreprise: Travaux de génie civil et de technique ferroviaire : Tunnel LEB

Lausanne (Flon-Lausanne / Chauderon-Union Prilly)

Motif: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques (art. 28, al. 1 OLT 1)

Personnel: 17 H

Validité: 14.06.2021 – 28.02.2022

Complément à l'autorisation: Nouveau permis

Autorisation pour: TI, VD

Remarques juridiques:

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO,

Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36,
3003 Berne (tél. 058 462 29 48).